

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2018**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00

Présents :

MM. Adrien KUNKLER, Gérard POURE, Sylvain ZAPPELINI, Christian ALLEMANN, Ahmet PODGORA, Michel CRON, Vincent SUTTER
Mmes Corinne STARCK, Katia FIMBEL, Anne-Catherine SUTTER, Anita WILLER

Absents excusés : Mmes Patricia BAUMANN, Josiane JURET

Secrétaire de séance : Adrien KUNKLER

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/06/2018
2. Questions financières
3. Regroupement des Corps des Sapeurs-Pompiers de Attenschwiller et Michelbach le haut
4. Chasse
5. Compte-rendu de commissions
6. Divers

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Instauration des permis de démolir
- Collecte et valorisation des Certificats économies d'énergie (CEE) : convention avec Saint-Louis Agglomération.

Le conseil municipal en prend note et accepte ces points supplémentaires.

POINT N° 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06/06/2018

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il a été adopté à l'unanimité.

POINT N°2 – QUESTIONS FINANCIERES

2.1 Pose d'un poteau incendie supplémentaire rue de Folgensbourg

M. Kunkler expose qu'il apparaît nécessaire de procéder à l'installation d'un poteau incendie supplémentaire dans la rue de Folgensbourg. Il présente le devis de l'entreprise CAEA pour la fourniture et pose d'un poteau incendie supplémentaire dans la rue de Folgensbourg. Il nous a été proposé deux variantes :

- Un poteau incendie non renversable d'un montant de 3560€ HT soit 4272€ TTC
- Un poteau incendie renversable d'un montant de 3860€ HT soit 4632€ TTC

Il convient de préciser que nous pouvons prétendre à une subvention au SIAEP Attenschwiller/Michelbach le haut d'un montant de 1500€ pour une acquisition ou remplacement de poteau incendie par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de l'entreprise CAEA pour la fourniture et pose d'un poteau incendie non renversable d'un montant de 3560€ HT soit 4272€ TTC
CHARGE le maire de régler les formalités nécessaires

Suivent les signatures au registre

2.2 Eclairage public

Un premier devis d'ECL collectivités est arrivé en mairie pour le changement de l'ensemble des ampoules d'éclairage public de la commune. D'autres devis seront demandés car le montant est de 17100€ HT.

Revoir éventuellement pour délibérer sur les CEE ?

2.3 Protection du sol de la salle de sports

M. Poure présente le devis de Créasol dont le montant s'élève à 19126€ HT soit 22952.16€ TTC. Au regard du montant et du produit qui a été présenté aux élus, il est demandé à ce qu'un échantillon de la société ARTDAN (dont le devis avait été soumis précédemment) soit présenté à la prochaine séance du conseil municipal.

2.4 Elagage d'arbres salle polyvalente

M. le Maire présente le devis Barth Schneider pour l'élagage des arbres malades à la salle polyvalente. Ils menacent de tomber et présentent un danger certain. Le montant s'élève à 3650€ HT soit 4380€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis le devis Barth Schneider pour l'élagage des arbres malades à la salle polyvalente pour un montant de 3650€ HT soit 4380€ TTC.

CHARGE le maire de régler les formalités nécessaires
Suivent les signatures au registre

2.5 Mur de la scène de la salle polyvalente

M. le maire explique au conseil que la peinture du mur derrière la scène serait à refaire et qu'une teinte plus foncée serait préférable notamment lorsque des spectacles sont organisés dans la salle polyvalente. Il est proposé de repeindre ce mur en noir ou gris anthracite. M. Christian ALLEMANN se rendra sur place et regardera avec les agents communaux pour déterminer le type de peinture qui conviendrait le mieux. Les ampoules du plafond seront à changer également.

2.6 Enseigne Halle Liberté

M. le maire explique que pour éviter la confusion avec la salle polyvalente il propose de passer commande auprès de Mangold graphique pour une enseigne à apposer sur le mur de la Halle Liberté. Le conseil municipal donne son accord, un devis sera présenté à la prochaine séance.

2.7 Demande école

M. Poure informe que lors du dernier conseil d'école, il a été demandé de repeindre la salle de la classe de Mme Oerther (CE1/CE2). La classe sera repeinte pendant les vacances scolaires soit d'octobre soit de février 2019 par les agents techniques communaux.

2.8 Demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Porte du Sundgau

M. le Maire donne lecture du courrier des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Porte du Sundgau relatif à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes qui s'est déroulée le 29 juin 2018 à Attenschwiller. Un vin d'honneur a été offert à l'issue de la cérémonie officielle.

Vu le caractère exceptionnel de la manifestation, il est proposé de verser aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Porte du Sundgau une subvention exceptionnelle de 250€ au vin d'honneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 250€ pour le vin d'honneur des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Porte du Sundgau.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif du budget général 2018 au compte 6574 « subventions aux associations »

CHARGE le maire de régler les formalités nécessaires
Suivent les signatures au registre

POINT N°3 – CONVENTION DE REGROUPEMENT DE CENTRES DE PREMIERE INTERVENTION EN UNE UNITE UNIQUE

Les pompiers volontaires sont de moins en moins nombreux au point de vue national comme communal.

Pour pallier le risque de voir disparaître le CPI de Michelbach le Haut, il serait souhaitable de fusionner le CPI avec celui d'Attenschwiller. Le SDIS a été consulté et a émis un avis favorable à ce regroupement et il appartient aux communes de Michelbach le haut et d'Attenschwiller de mettre en place une convention de regroupement des centres de première intervention en une unité unique afin de préciser les modalités techniques et financières.

Les élus des 2 communes et les chefs de corps se sont réunis en date du 3 juillet 2018 pour fixer les modalités techniques et financières en matière de participation des communes. M. le Maire fait lecture de la convention aux membres du conseil. Le conseil municipal de Michelbach le Haut a délibéré en date du jeudi 5 juillet et a approuvé les termes de ladite convention qui prévoit une contribution budgétaire à hauteur de 60% pour Attenschwiller et 40% pour Michelbach le haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le regroupement des CPI de Michelbach le Haut et d'Attenschwiller en une unité unique à compter du 1er octobre 2018 dont le siège est fixé à Attenschwiller.

PRECISE que les contributions budgétaires selon la répartition 60% Attenschwiller / 40% Michelbach le haut sera valable pour l'année 2019 et qu'à compter du 1er janvier 2020, la clé de répartition sera revue à hauteur de 50/50, conformément aux dispositions de l'article 5 « dispositions financières » de la présente convention.

PRECISE que comme convenu lors de la réunion du 3 juillet dernier, il a été convenu que la commune de Michelbach le haut équiperait ses sapeurs-pompiers de Bips avant le regroupement des CPI.

AUTORISE le Maire à signer la convention de regroupement tel que lu précédemment (convention annexée à la présente délibération) avec une prise d'effet au 1er octobre 2018.

NOMME Mme Katia FIMBEL et M. Adrien KUNKLER comme représentants à la commission chargée du suivi du regroupement

NOMME MM. Adrien KUNKLER et Christian ALLEMANN comme représentants du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

PRECISE que les crédits budgétaires liés au fonctionnement de la nouvelle entité seront inscrits au budget communal.

POINT N°4 – CHASSE

M. BLAUEL Serge, nouveau locataire du bail de chasse du lot n°1 Les Gobes est passé en mairie. Il a bien reçu la convention de gré à gré mais demande à ce que le loyer fixé à 2812€ par an soit revu à la baisse car il subsiste encore une zone grillagée pour la replantation des frênes. Le locataire précédent disposait d'un loyer réduit à 2200€ par an car la superficie grillagée était très importante. Le grillage n'a été enlevé que partiellement. Il est proposé un loyer d'un montant intermédiaire de 2500€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de la location de la chasse pour le lot n°1, à hauteur de 2 500€.

AUTORISE le Maire à modifier et à signer la convention de gré à gré

POINT 5 : COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

M. Kunkler donne lecture de la commission constructions. M. le maire informe le conseil municipal que Saint-Louis Agglomération a repris 28 ares à l'entreprise Bubendorff dans la zone d'activités.

POINT N°6 – PERMIS DE DEMOLIR

Afin que les permis de démolir puissent être instruits par Saint-Louis agglomération, il convient de soumettre tout projet de démolition à permis de démolir sur tout le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de soumettre les démolitions à permis de démolir sur tout le territoire communal

Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de Monsieur le Maire. Le silence gardé par l'autorité territoriale pendant deux mois équivaldra à un rejet et ouvrira un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.

POINT N°7 – COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES (CEE) DE NOTRE COMMUNE PAR SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Objet : signature de la convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergies de notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M Adrien KUNKLER, 1er Adjoint,

VU :

le Code Général des Collectivités Territoriales ;

le Code de l'Energie ;

la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;

le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

- la convention de partenariat, avec Saint-Louis Agglomération, intitulée « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) des communes-membres de Saint-Louis Agglomération » annexée à cette présente délibération ;

CONSIDERANT :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec Saint-Louis Agglomération afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergies ;
- le dispositif proposé par Saint-Louis Agglomération pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 4e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :
 - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

POINT N°8 – DIVERS

- Remerciements de la famille de M.HUFFSCHMITT Martin suite à son décès.
- Remerciements de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller pour le versement de la subvention annuelle
- Remerciements des Restaurants du cœur du Haut-Rhin, de l'Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles, APF France Handicap et de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin suite au versement de la subvention annuelle
- M. le maire donne lecture d'un courrier du Député Jean-Luc Reitzer nous informant que notre demande de mise à disposition d'un podium à la Ville d'Altkirch pour le Festival Cantonal de

musique 2019 a été acceptée. Un courrier de confirmation de la part de la mairie d'Altkirch nous précisant les modalités nous parviendra ultérieurement et sera transmis à la Musique Liberté.

- M. Kunkler informe le conseil qu'un certificat d'urbanisme rue Michelet a été délivré : le terrain peut être raccordé en eau potable et assainissement mais après divers contacts pris avec ENEDIS, des travaux d'extension de réseau sont à prévoir. Suite au rendez-vous pris sur place avec M. Bubendorff Bernard d'Enedis, les coûts de cette extension ont été estimés à environ 6000€ (Enedis ne délivre pas de devis hors permis de construire en cours d'instruction) et qui seront à la charge de la commune. Un courrier a été envoyé au propriétaire dont le terrain se situe juste en face pour l'avertir de la faisabilité d'un projet de construction et pour lui proposer de déposer un certificat d'urbanisme. M. Bubendorff Bernard qui sera désormais notre référent collectivité auprès d'Enedis a proposé également d'intervenir pendant une séance de conseil municipal afin de présenter les compteurs Linky. Le conseil municipal donne son accord pour les travaux d'extension Enedis (à la charge de la commune) et demande à ce que M. Bubendorff vienne à la prochaine séance du conseil municipal s'il est disponible.

- Supérette : la signature du contrat de bail avec Start Cuisine devrait avoir lieu courant de ce mois.

- Les travaux de la mise en place de la fibre optique continueront cet été, le coffret principal devant être mis en place cette semaine par l'entreprise STARTER TP (exerçant pour le compte de ROSACE). M. Sutter précise que les travaux se déroulent dans les temps, la commercialisation est prévue à compter de mars 2019. De plus, la commission européenne va faire installer des bornes WIFI pour qu'il soit accessible à tous.

- Des travaux de gravillonnage se dérouleront au mois d'août, cela concerne la RD 211V rue Charles de Gaulle et rue de Hésingue. Ils seront effectués par l'entreprise EUROVIA.

Le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 21 septembre 2018 à 19h00.

Le Maire clôt la séance à 22h45.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
de la séance du 09 juillet 2018**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WIEDERKEHR Denis	Maire		
KUNKLER Adrien	Adjoint au Maire		
STARCK Corinne	Adjoint au Maire		
ZAPPELINI Sylvain	Adjoint au Maire		
POURE Gérard	Adjoint au Maire		
ALLEMANN Christian	Conseiller Municipal		
BAUMANN Patricia	Conseillère Municipale	Absent excusé	
CRON Michel	Conseiller Municipal		

**Suite du Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
de la séance du 09 juillet 2018**

FIMBEL Katia	Conseillère Municipale		
JURET Josiane	Conseillère Municipale	Absent excusé	
PODGORA Ahmet	Conseiller Municipal		
SUTTER Anne-Catherine	Conseillère Municipale		
SUTTER Vincent	Conseiller Municipal		
WILLER Anita	Conseillère Municipale		